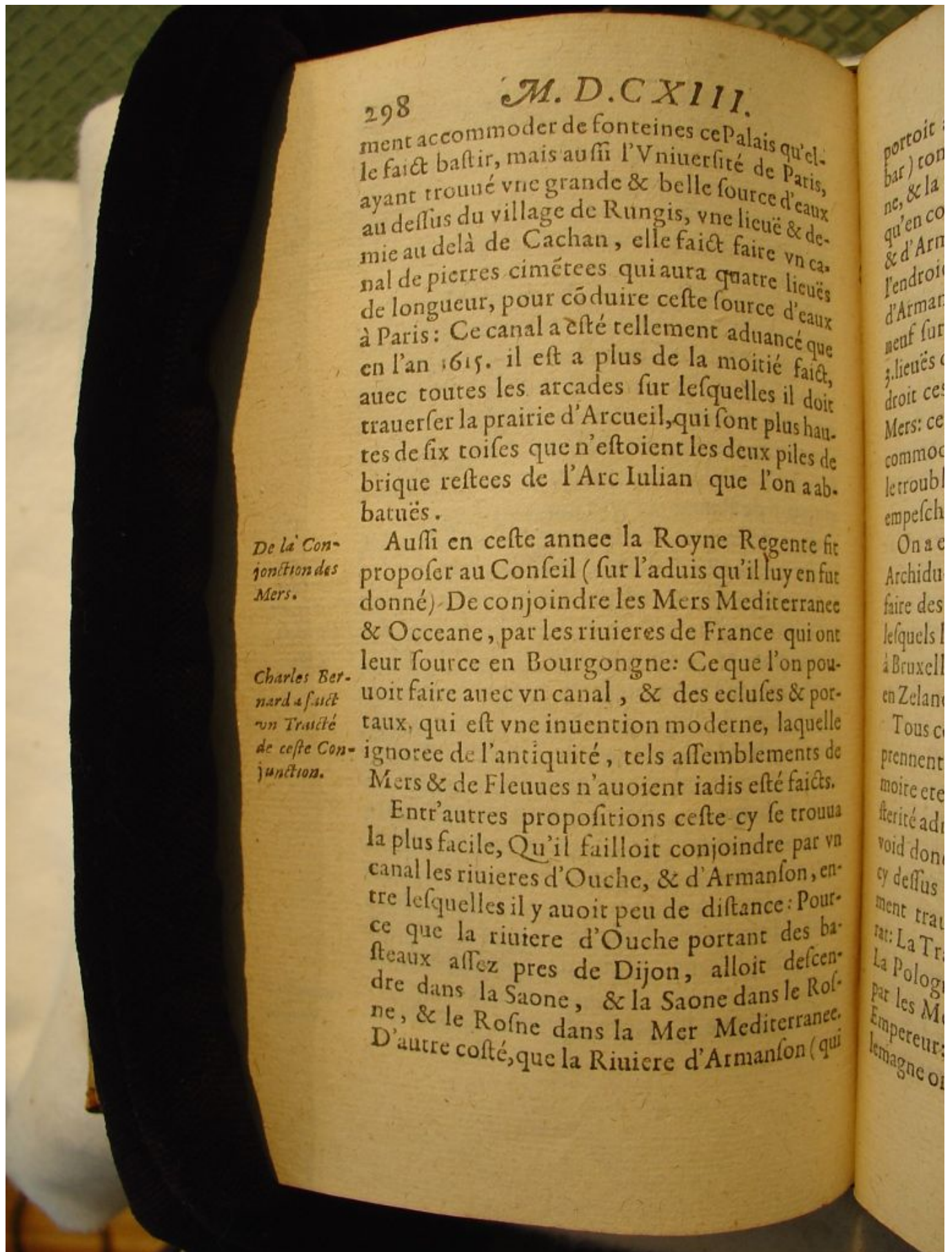


1613_298.jpg



1613_299.jpg

Seconde Continuation. 299

portoit aussi balteau iusques aupres de Mombar) tomboit dans Yonne, Yonne dans la Seine, & la Seine dans la Mer Occéane: tellement qu'en conjoignant ces deux Riuieres d'Ouche, & d'Armançon, par vn canal que l'on feroit à l'endroit de Groisbois qui est sur la riuere d'Armançon, & qui tireroit droit à Chasteaumeuf sur la riuere d'Ouche, où il n'y auoit que 3. lieues de distance de l'un à l'autre, on cōjoindroit ces deux riuieres, & par elles les deux Mers: ce qui apporteroit vne grande vtilité & commodité au trafic, & à toute la France. Mais le trouble aduenu és deux années suivantes a empesché l'exécution de ce Royal dessein.

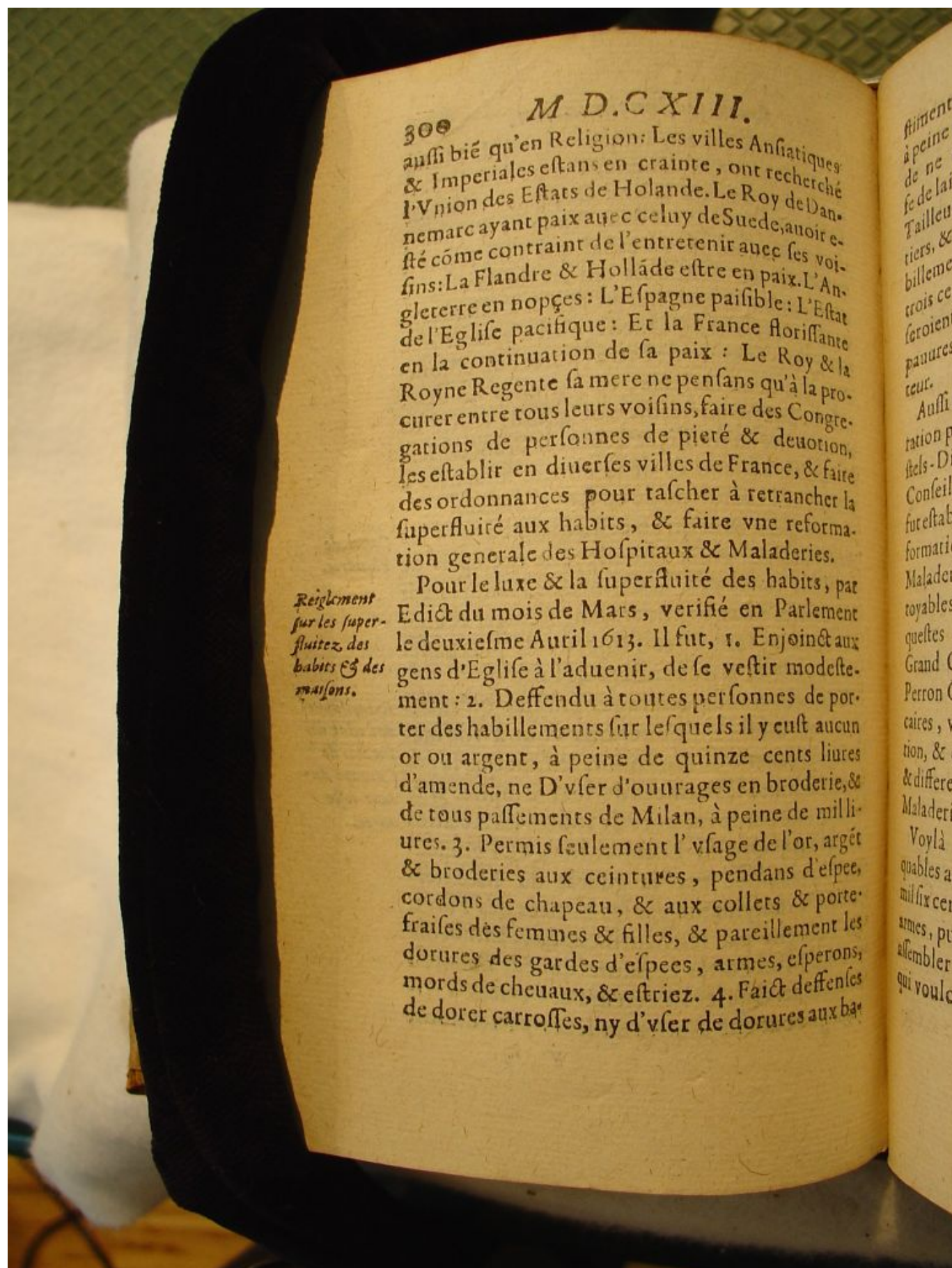
On a escrit aussi qu'en ceste mesme année les Archiducs Albert & Isabelle ont entrepris de faire des canaux en la Comté de Flandres par lesquels les nauires pourroient nauiger & aller à Bruxelles, sans estre subiectes de plus passer en Zelande, & par la riuere de l'Escau.

Canal de Flandres.

Tous ces grands ouvrages publics qu'entreprennent ainsi les Souuerains vont à vne memoire eternelle de leur nom, & font que la posterité admire les années de leur Empire. Il se void donc par le rapport de toutes les Relations cy dessus, Que la Lombardie a esté grandement trauaillée par la guerre du Montferat: La Transylvanie par les armées des Turcs: La Pologne par les Mutinez: Et la Lithuanie par les Moscouités conduits de leur nouveau Empereur: Que les Esleuteurs & Princes d'Allemagne ont esté diuisez en leurs pretentions,

Recapitulatiō de l'estat des Princes de l'Europe durant ceste année.

1613_300.jpg



300 M D C XIII.

aussi bié qu'en Religion: Les villes Anſiaticques & Imperiales eſtans en crainte, ont recherché l'Union des Eſtats de Holande. Le Roy de Danemarck ayant paix avec celui de Suede, auoir eſté cōme contraint de l'entretenir avec ſes voiſins: La Flandre & Hollāde eſtre en paix. L'Angleterre en nopces: L'Eſpagne paſſible: L'Eſtat del'Egliſe pacifique: Et la France floriffante en la continuation de ſa paix: Le Roy & la Royne Regente ſa mere ne penſans qu'à la procurer entre tous leurs voiſins, faire des Congregations de perſonnes de pieré & deuotion, les eſtablir en diuerſes villes de France, & faire des ordonnances pour taſcher à retrancher la ſuperfluité aux habits, & faire vne reformation generale des Hoſpitaux & Maladeries.

*Reglement
ſur les ſuper-
fluites, des
habits & des
maisons.*

Pour le luxe & la ſuperfluité des habits, par Edict du mois de Mars, veriſié en Parlement le deuxieſme Auriſ 1613. Il fut, 1. Enjoinct aux gens d'Egliſe à l'aduenir, de ſe veſtir modeſtement: 2. Deffendu à toutes perſonnes de porter des habillemens ſur leſquels il y euſt aucun or ou argent, à peine de quinze cents liures d'amende, ne d'vſer d'ouurages en broderie, & de tous paſſemens de Milan, à peine de mille liures. 3. Permis ſeulement l'vſage de l'or, argēt & broderies aux ceintures, pendans d'eſpee, cordons de chapeau, & aux collets & portefraieſes des femmes & filles, & pareillement les dorures des gardes d'eſpees, armes, eſperons, mors de cheuaux, & eſtriez. 4. Faiet deſſenſes de dorer carroſſes, ny d'vſer de dorures aux ba-

1613_301.jpg

Seconde Continuation.

302

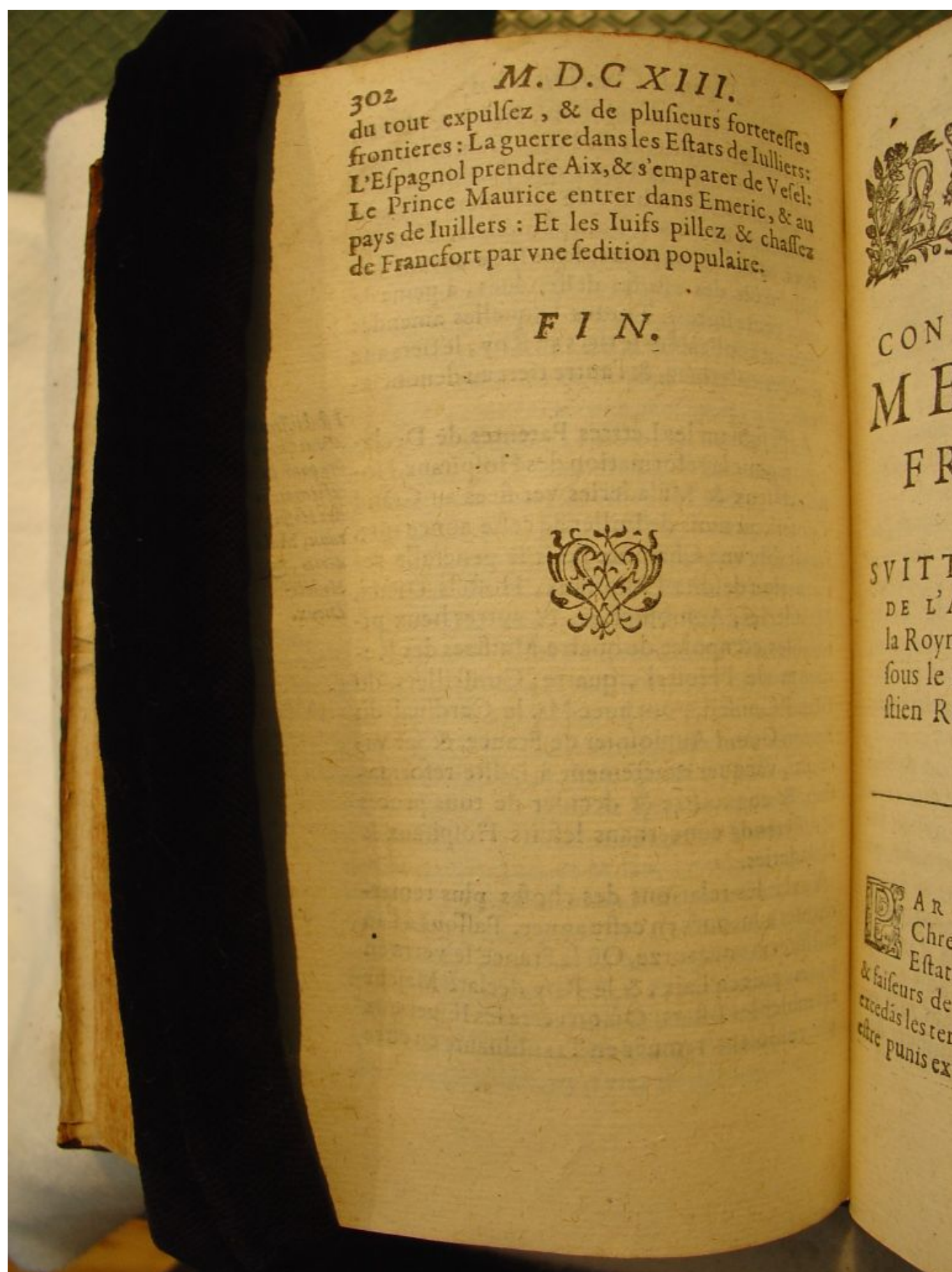
stiments, soit en plomb, bois, pierre & plastre, à peine de mil liures : Et à tous Gentils-hômes de ne vestir leurs Pages que d'habits d'estoffe de laine avec vn bord de passement. Et aux Tailleurs, Brodeurs, Pourpointiers, Chaussiers, & autres ouuriers, de ne faire aucuns habillements des estofes deffendues, à peine de trois cents liures. Toutes lesquelles amendes seroient applicables le tiers au Roy, le tiers aux pauvres enfermez, & l'autre tiers au denonciateur.

Aussi suivant les Lettres Patentes de Declaration pour la reformation des Hospitaux, Hostels-Dieux & Maladeries verifiees au Grand Conseil, au mois de Juillet de ceste annee 1613. fut estably vne Chambre pour la generale reformation desdits Hospitaux, Hostels Dieux, Maladeries, Aumosneries, & autres lieux pitoyables, composee de quatre Maistres des Requestes de l'Hostel, quatre Conseillers du Grand Conseil, pour avec Mr. le Cardinal du Perron Grand Aumosnier de France, & ses Vicaires, vacquer exactement à ladite reformation, & cognoistre & decider de tous proces & differends concernans lesdits Hospitaux & Maladeries.

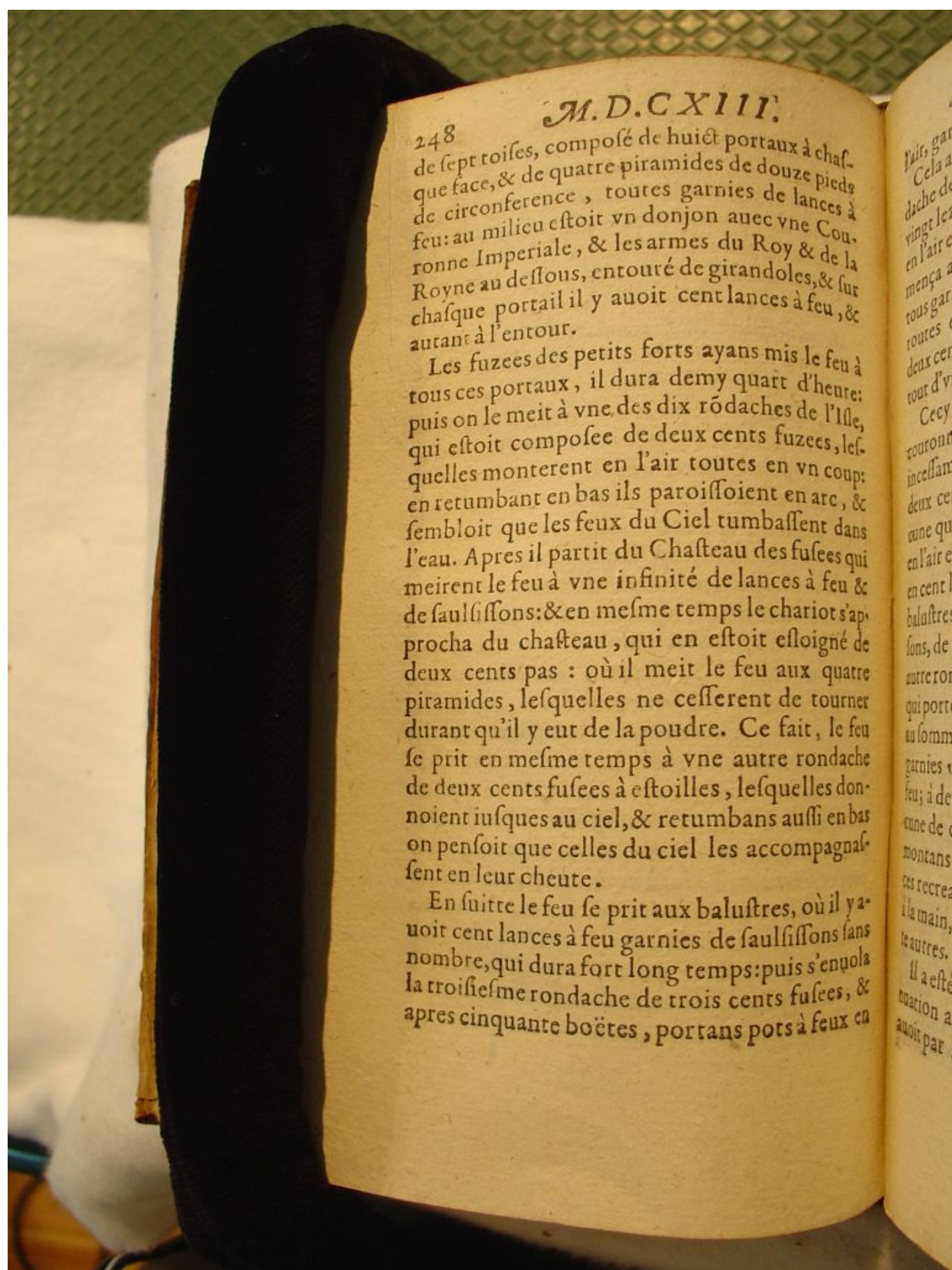
*Establissement
d'une Cham-
bre pour la
reformation
des Hospi-
taux, Mala-
deries, &
Hostels-
Dieux.*

Voilà les relations des choses plus remarquables aduenues en ceste annee. Passons à l'an mil six cents quatorze, Où la France se verra en armes, puis en Paix, & le Roy declaré Majeur assembler les Estats: Où on verra les Imperiaux qui vouloient remuer en Transiluanie en estre

1613_302.jpg



1613_240_8.jpg



248
M.D.CXIII.
 de sept toises, composé de huit portaux à chas-
 que face, & de quatre piramides de douze pieds
 de circonference, toutes garnies de lances à
 feu: au milieu estoit vn donjon avec vne Cou-
 ronne Imperiale, & les armes du Roy & de la
 Roynie au dessous, entouré de girandoles, & sur
 chaque portail il y auoit cent lances à feu, &
 autant à l'entour.

Les fuzees des petits forts ayans mis le feu à
 tous ces portaux, il dura demy quart d'heure:
 puis on le meit à vne des dix rōdaches de l'Isle,
 qui estoit composee de deux cents fuzees, les-
 quelles monterent en l'air toutes en vn coup:
 en retumbant en bas ils paroissoient en arc, &
 sembloit que les feux du Ciel tumbassent dans
 l'eau. Apres il partit du Chasteau des fusees qui
 meirent le feu à vne infinité de lances à feu &
 de saulsiſſons: & en mesme temps le chariot s'ap-
 procha du chasteau, qui en estoit esloigné de
 deux cents pas: où il meit le feu aux quatre
 piramides, lesquelles ne ceſſerent de tourner
 durant qu'il y eut de la poudre. Ce fait, le feu
 se prit en mesme temps à vne autre rondache
 de deux cents fusees à estoilles, lesquelles don-
 noient iusques au ciel, & retumbans aussi en bas
 on pensoit que celles du ciel les accompagnaſ-
 sent en leur cheute.

En suite le feu se prit aux balustres, où il y a-
 uoit cent lances à feu garnies de saulsiſſons sans
 nombre, qui dura fort long temps: puis s'enuala
 la troisieme rondache de trois cents fusees, &
 apres cinquante boëtes, portans pots à feux en

1613_065_01.jpg

Seconde Continuation.

65

& faifans mille gentilleſſes à la villageoiſe, ils
finirent ceſte Maſcarade. Voylà les exercices
& belles recreations que l'on fit à Vienne au
mois de Feurier en la Cour de l'Empereur.
Allons en Angleterre pour voir la ceremonie
de la feſte de l'Ordre de la Jarretiere, en laquel-
le l'Eſlecteur Palatin, & le Prince Maurice de
Naſſau receurent l'Ordre: & le Mariage du
dit Eſlecteur avec la Princeſſe Elizabeth fille
du Roy de la Grande Bretagne.

Au mois de Decembre de l'an 1612. ledit Roy
conuoqua le Chapitre des Cheualiers de l'Or-
dre de la Jarretiere, ou de S. George, où il fut
arreſté que la ceremonie ſe tiendrait à Vinde-
ſore, le 4. Feurier ſelon le ſtile ancien: En la-
quelle ſeroient receus Cheualiers, l'Eſlecteur
Palatin, & le Prince Maurice de Naſſau: Mais
pour ce que ledit Prince eſtoit en Holande,
l'Ordre luy ſeroit enuoyé, & cependant requis
de mander vn Cheualier pour eſtre en ſa place
à ladite ceremonie. Le Prince Maurice ayant
eu aduis de ceſte Eſlection, enuoya pouuoir au
Comte Guillaume de Naſſau de comparoiſtre
en ſon nom à ceſte Feſte.

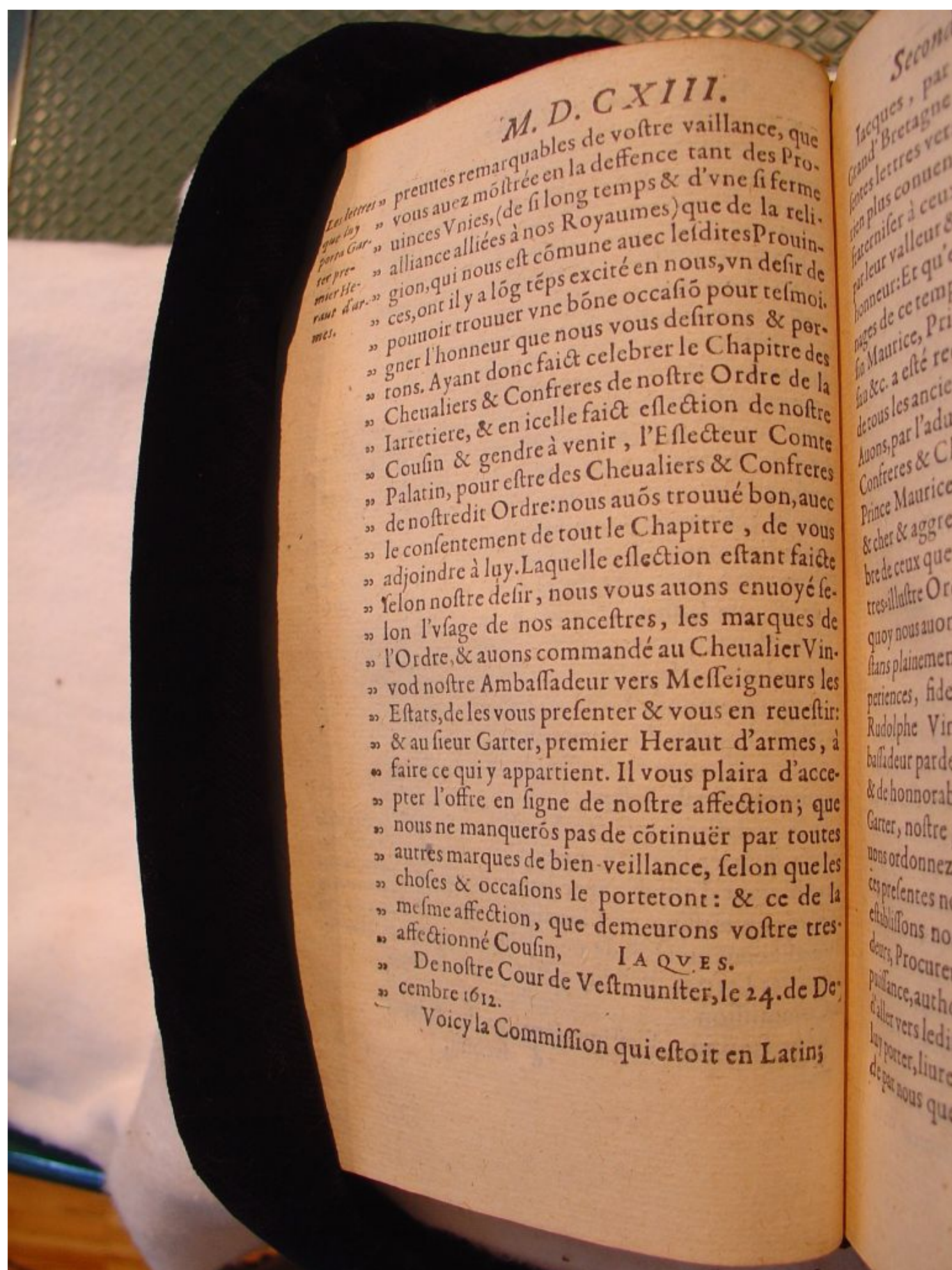
Le Roy deſirant que ſon Excellence receuſt
ledit 4. Feurier, l'Ordre, enuoya Garter ſon pre-
mier Heraut d'armes, avec lettres de ſa part,
& vne commiſſion au Cheualier Vinvod ſon
Ambaſſadeur en Holade pour le luy preſenter.
Voicy les Lettres qu'il luy eſcruiſit, & en ſuite
la Commiſſion.

Mon Couſin, L'eſtime de vos vertus, & les
d ſecond.

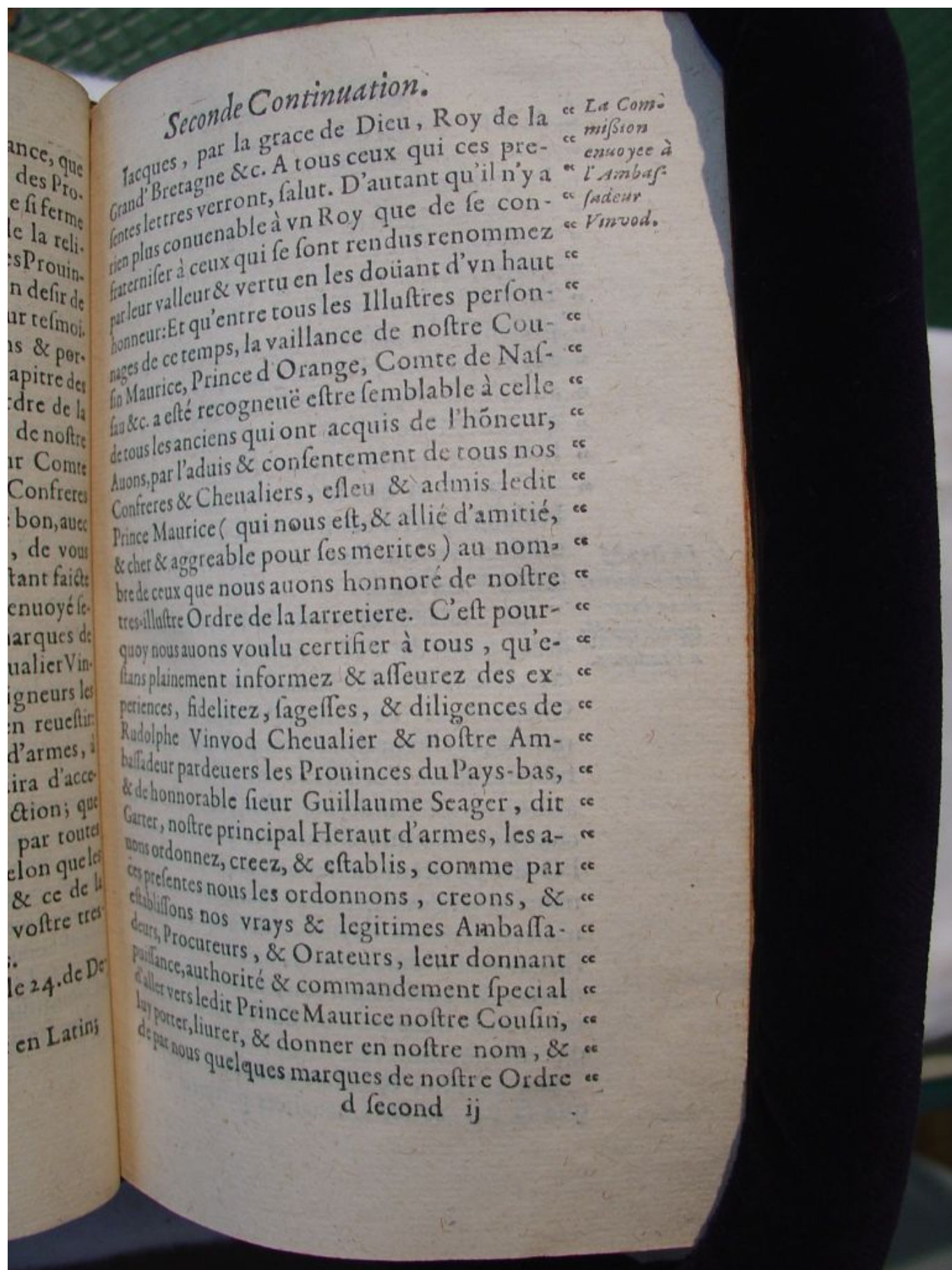
*L'Eſlecteur
Palatin, &
le Prince
Maurice,
eſleus Che-
ualiers de
l'Ordre de la
Jarretiere.*

*Le Roy de la
Grand' Bre-
tagne enuoye
l'Ordre de la
Jarretiere au
P. Maurice.*

1613_065_02.jpg



1613_065_03.jpg



1613_065_04.jpg

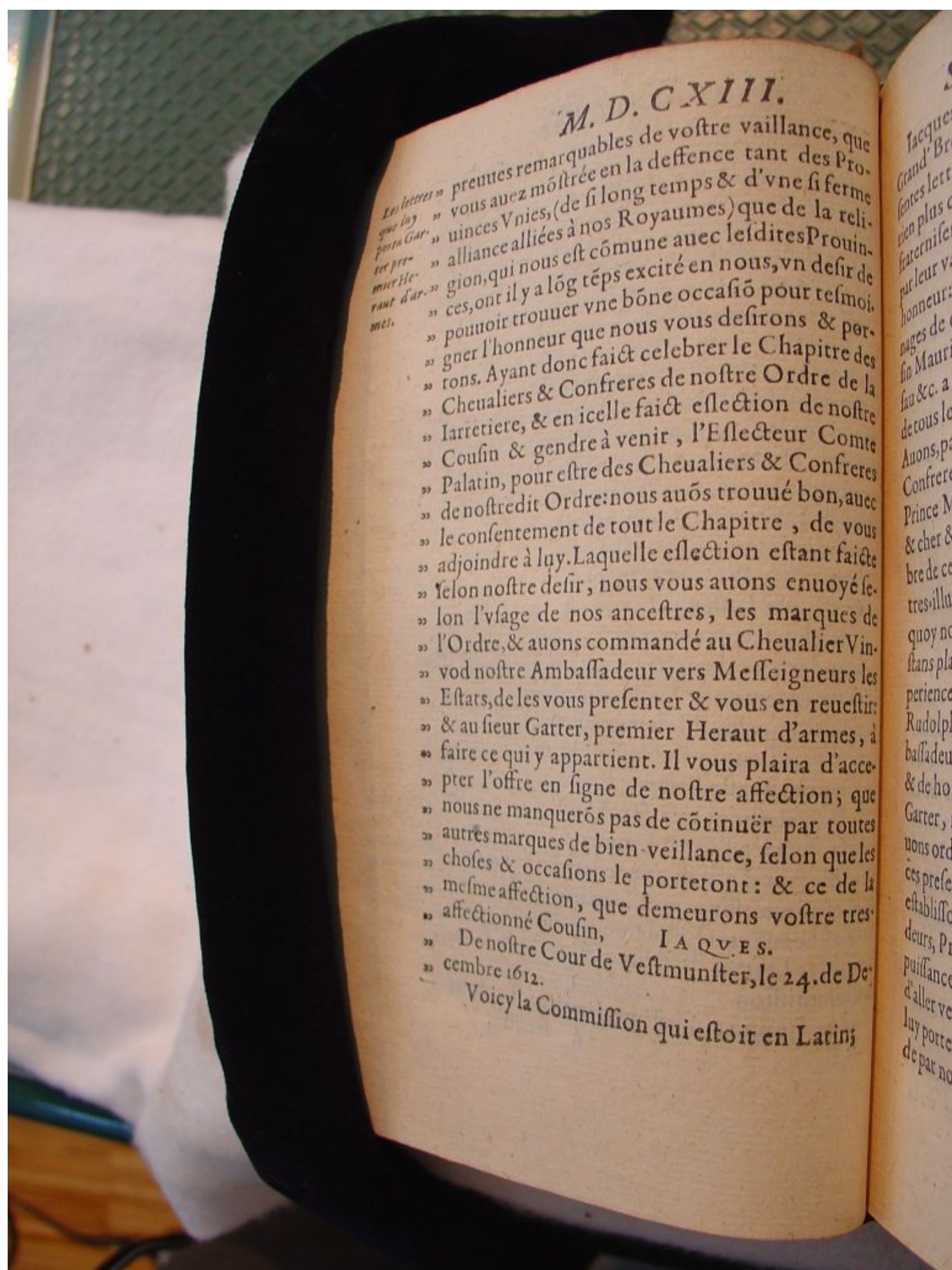


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan